

# CENTRALE BIOGAZ DE MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

## Fiche descriptive



© Pascal Léopold



### SITE

Lieu dit « Le Pungeoir », 35 360 Montauban-de-Bretagne



### DATES DU PROJET

Démarrage chantier : août 2016

1<sup>er</sup> kWh d'électricité livrée sur le réseau : novembre 2017



### PORTEURS DU PROJET

Centrale biogaz de Montauban-de-Bretagne : maître d'ouvrage

VOL-V Biomasse : concepteur – développeur du projet et exploitant



### MONTANT DE L'INVESTISSEMENT

8 973 394 euros



### FINANCEMENT

Fonds propres apportés par VOL-V : 1 472 000 €

Banques : 5 774 000 €

Banque Populaire Grand Ouest - arrangeur des crédits, Caisse Régionale du Crédit Agricole du Languedoc, Caisse d'Épargne et de Prévoyance Loire-Centre

Subventions : 1 727 394 €, dont :

ADEME : 1 000 000 €

Agence de l'Eau : 647 394 €

Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine : 80 000 €

(+ avance remboursable, 120 000 €)

### VOL-V Biomasse

#### Agence Rennes

10 Boulevard de la robiquette

BP 86115

35761 Saint Grégoire Cedex

Mail : [info@vol-v.com](mailto:info@vol-v.com)

Tél. : 02 23 46 17 62

#### Agence Rouen

45 impasse du Petit Pont

76230 Isneauville

Mail : [info@vol-v.com](mailto:info@vol-v.com)

Tél. : 02 32 95 15 16



V O L - V  
BIOMASSE

[www.vol-v.com](http://www.vol-v.com)

# CENTRALE BIOGAZ DE MONTAUBAN-DE-BRETAGNE COGÉNÉRATION PUISSANCE 1 189 KW ÉLEC.

L'équipe VOL-V Biomasse basée à Rennes a initié les premières démarches sur le territoire montalbanais en 2011, pour implanter une unité de méthanisation / production de gaz renouvelable local ; Ce territoire possède en effet tous les atouts pour l'implantation d'un tel projet : un bassin agro-alimentaire développé, des exploitations agricoles complémentaires [élevages/cultures], et l'engagement des élus locaux pour un développement économique durable et en faveur des énergies renouvelables. Après 5 années de développement, le chantier démarre à la fin de l'été 2016 ; Le site réceptionne les premières matières organiques locales en octobre 2017, et commence à livrer de l'électricité sur le réseau public local fin novembre 2017.

Une énergie verte montalbanaise, produite à partir de sous-produits organiques du territoire proche / bassin ouest-rennais : **le projet répond aux enjeux de la transition énergétique et s'inscrit résolument dans le concret de l'économie circulaire ; il participe en effet à sa mesure à une meilleure valorisation des déchets organiques produits sur le territoire, et au recyclage local des éléments fertilisants : en valorisant les matières organiques en énergie et en amendements pour les sols et fertilisants pour les cultures.** Il est réalisé en partenariat avec les acteurs économiques du territoire que sont notamment les exploitants agricoles et les industries-alimentaires, la commune mais aussi la communauté de communes de Saint-Méen-Montauban, les exploitants des serres maraîchères valorisant l'énergie thermique, et le gestionnaire de réseau électrique Enedis.



## LES CHIFFRES CLES

**Production d'énergie verte annuelle**  
9 400 000 kWh d'électricité verte soit l'équivalent de la consommation annuelle d'environ 3800 foyers (source ADEME) et une énergie thermique contribuant au chauffage des serres maraîchères attenantes (> 6 000 000 kWh) (SCEA Levrel Frères ; coopérative Solarenn), en substitution partielle à une énergie fossile.

**Volume de digestion**  
6 600 m<sup>3</sup> pour un temps de séjour supérieur à 50 jours

**Type de substrats**  
70 % d'origine agricole (effluents majoritairement, résidus végétaux)  
25 % d'industries agro-alimentaires  
5 % autres - établissements collectifs.

**Alimentation en substrats**  
Capacité d'intégration : jusqu'à 98 tonnes par jour introduites dans le process de digestion

**Valorisation agricole**  
42 exploitations (dont 17 sur la seule commune de Montauban-de-Bretagne) pour une surface d'épandage totale de 1565 ha.  
>100T d'azote ainsi redistribuées sur le territoire (en substitution partielle aux engrais minéraux importés et aux effluents bruts)

**Réduction des émissions de CO<sub>2</sub>**  
5000 tonnes de CO<sub>2</sub> par an, soit l'équivalent des émissions évitées de 1800 voitures circulant en milieu rural (source ADEME)



@ Pascal Léopold

## PARTENAIRES FINANCIERS DU PROJET



[www.vol-v.com](http://www.vol-v.com)